

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mai 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : DU PONTAVICE Quentin

Pouvoirs de : CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
FEUTRIER Lucie à MOULIN Dominique
FIORONI Stéphane à BERARD Maxime
GRANDGAUD Sélim-Thomas à LANOE Loïc
HAUBER-IMBERT Isabelle à COURT Sylvie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : AUDITS ENERGETIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION
ACTEE**

N°20230509-08

Rapporteur : Mme le Maire

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre s'est engagée dans le groupement initié par le département des Hautes-Alpes pour intégrer le dispositif ACTEE porté par la FNCCR. Ce dispositif permet d'apporter des financements sur des projets d'économie d'énergie.

La commune de Guillestre avait identifié des actions à mener sur les bâtiments pour réaliser des économies d'énergie, dont certains devraient voir le jour prochainement.

Afin de programmer des travaux de rénovation énergétique, il est ainsi prévu de réaliser des audits énergétiques sur 3 bâtiments municipaux :

- le cinéma Rioubel,
- la salle du Queyron,
- le presbytère.

En tant que bâtiment tertiaire, le cinéma et la salle du Queyron peuvent prétendre à des subventions dans le cadre du programme ACTEE animé par le département des Hautes-Alpes.

Il est noté qu'initialement, la commune avait fléchi la réalisation de deux audits énergétiques, sur la salle du Queyron et l'école maternelle. Au vu de l'avancement des projets, il est proposé de solliciter une aide sur l'audit du cinéma en lieu et place de l'école maternelle.

En effet, les études doivent être réalisées avant septembre 2023.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté d'optimiser les dépenses énergétiques et de s'engager dans des travaux de rénovation des bâtiments tertiaires suivants : cinéma et salle du Queyron (également nommée salle polyvalente) ;

VU le programme ACTEE2 PRO INNO 52 dont fait partie le département des Hautes-Alpes et dont la commune de Guillestre est membre du groupement ;

VU les crédits disponibles sur le budget 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 2 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** la réalisation d'audits énergétiques sur le cinéma, la salle polyvalente (salle du Queyron) et le presbytère ;
- **SOLLICITE** des financements ACTEE pour les bâtiments tertiaires (seuls éligibles), soit le cinéma et la salle polyvalente (salle du Queyron) ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES	
Audit énergétique cinéma	6 000 €	Programme ACTEE2 – PRO INNO 52 – audit énergétique	3 000 €
Audit énergétique salle polyvalente (salle du Queyron)	6 000 €	Programme ACTEE2 – PRO INNO 52 – audit énergétique	3 000 €
		Commune (hors TVA)	6 000 €
TOTAL €HT	12 000 €	TOTAL€ HT	12 000 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le programme ACTEE2 PRO INNO 52 pour la réalisation de 2 audits énergétiques, à hauteur de 50% par audit, plafonné à 3000€, soit une subvention de 6 000€ ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 mai 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

